ENTREPRENEURS ARTISANS
DE L'AUTOMOBILE & DE LA MOBILITÉ

Saint-Ouen, le 4 décembre 2017

Communiqué de Presse

Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) : la FNA interpelle directement le ministre de l'Intérieur.

Devant l'inflation de plaintes de professionnels -comme de particuliers- qui subissent les dysfonctionnements du système de délivrance de cartes grises ou de permis de conduire en ligne, la Fédération Nationale de l'Automobile a directement saisi, par un courrier de son Président, le ministre de l'Intérieur, Gérard COLLOMB, le sollicitant pour que soit prises en urgence des dispositions afin de contourner ou de corriger ces « bugs » aux conséquences parfois économiquement dramatiques pour les petites entreprises de la filière automobile.

Reçu le mardi 14 novembre à sa demande à la Délégation à la Sécurité et la Circulation Routière (DSCR), le Président de la FNA, Gérard POLO, avait pu sensibiliser ses interlocuteurs aux multiples dysfonctionnements apparus sur le site de délivrance des titres dématérialisés et aux conséquences néfastes qu'ils engendraient pour les professionnels.

Malheureusement, la situation s'étant dégradée et les remontées du « terrain » étant de plus en plus denses et inquiétantes, Gérard POLO a décidé de saisir directement le Ministre de l'Intérieur en lui adressant mercredi 29 novembre un courrier : **« *Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, par la présente lettre, la situation désastreuse dans laquelle les professionnels du commerce des véhicules se trouvent depuis quelques jours. Nous en appelons à votre intervention directe* »**.

Tous les jours, le siège national et les délégations territoriales de la FNA sont assaillis par des appels de professionnels qui voient leurs activités freinées par ce nouvel outil de délivrance des titres dématérialisés qui ne répond plus aux demandes, soit que leurs spécificités n'aient pas été prévues, soit que le système d'information n'arrive plus traiter la quantité des demandes à traiter : « ***… Depuis le 24 novembre, les demandes d'immatriculations provisoires (nécessaire pour les immatriculations des véhicules importés) sont totalement impossibles en raison d'un blocage généralisé du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Les professionnels de l'automobile se trouvent actuellement dans l'impossibilité de livrer les véhicules commandés par leurs clients et des procédures d'annulation de commande sont déjà en cours, voire des actions en justice. Ce blocage du SIV génère également d'énormes conséquences financières sur la trésorerie des entreprises difficilement soutenables, en raison des retards accumulés*** ».

Et le Président de la FNA d'en appeler en conclusion à une mobilisation urgente et efficace des services par l'entremise du Ministre : **« *… Nous demandons à obtenir des garanties sur l'amélioration très rapide des procédures d'immatriculation, ainsi qu'un état des lieux de la mise en œuvre effective des opérations d'immatriculation depuis la fermeture définitive des préfectures. Ce constat est également transposable aux permis de conduire* ».**